

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 1/10

## Premium Guard WB

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

**Premium Guard WB**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Protection du sol

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Husqvarna Construction Products**

Box 2098

SE-55002 Jönköping

Sweden

Téléphone: +46 36 570 60 00

E-mail: mikael.stuhrmann@husqvarnagroup.com

Site web: www.husqvarnacp.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +49(0)89-19240

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

##### Conseils de prudence Prévention

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972313-39-0001	<b>triethoxyoctylsilane</b> Skin Irrit. 2 (H315) ⚠ Attention	0 - ≤ 2 pds %
n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0	<b>trimethoxy(methyl)silane</b> Acute Tox. 4 (H302), Flam. Liq. 2 (H225) ⚠⚠ Danger	0 - < 1,5 pds %

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 2/10

## Premium Guard WB

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64-19-7 N°CE: 200-580-7 Numéro d'identification UE: 607-002-00-6	<b>acetic acid</b> Flam. Liq. 3 (H226), Skin Corr. 1A (H314) Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 90\%$ Skin Corr. 1B; H314: $25\% \leq C < 90\%$ Skin Irrit. 2; H315: $10\% \leq C < 25\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 25\%$ Eye Irrit. 2; H319: $10\% \leq C < 25\%$	0 - < 1 pds %
n°CAS: 64-18-6 N°CE: 200-579-1 Numéro d'identification UE: 607-001-00-0	<b>formic acid</b> Skin Corr. 1A (H314) Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 90\%$ Skin Corr. 1B; H314: $10\% \leq C < 90\%$ Skin Irrit. 2; H315: $2\% \leq C < 10\%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 10\%$ Eye Irrit. 2; H319: $2\% \leq C < 10\%$	0 - < 1 pds %
n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6 Numéro d'identification UE: 603-001-00-X	<b>methanol</b> Acute Tox. 3 (H331, H311, H301), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 1 (H370**) Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> STOT SE 1; H370: $C \geq 10\%$ STOT SE 2; H371: $3\% \leq C < 10\%$	0 - < 0,01 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

#### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

#### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 3/10

## Premium Guard WB

### Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage:

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau.

#### Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Aucune mesures particulières ne sont exigées.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 4/10

## Premium Guard WB

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### matériaux d'emballage:

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver à l'écart de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
IOELV (EU) à partir de 21 févr. 2017	<b>acetic acid</b> n°CAS: 64-19-7 N°CE: 200-580-7	① 10 ppm (25 mg/m <sup>3</sup> ) ② 20 ppm (50 mg/m <sup>3</sup> )
TRGS 900 (DE)	<b>acetic acid</b> n°CAS: 64-19-7 N°CE: 200-580-7	① 10 ppm (25 mg/m <sup>3</sup> ) ② 20 ppm (50 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ DFG, EU, Y
IOELV (EU)	<b>formic acid</b> n°CAS: 64-18-6 N°CE: 200-579-1	① 5 ppm (9 mg/m <sup>3</sup> )
TRGS 900 (DE)	<b>formic acid</b> n°CAS: 64-18-6 N°CE: 200-579-1	① 5 ppm (9,5 mg/m <sup>3</sup> ) ② 10 ppm (19 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ DFG, EU, Y
IOELV (EU)	<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	① 200 ppm (260 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (may be absorbed through the skin)
TRGS 900 (DE) à partir de 13 mars 2020	<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	① 100 ppm (130 mg/m <sup>3</sup> ) ② 200 ppm (260 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden) DFG, EU, H, Y

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
TRGS 903 (DE) à partir de 13 mars 2020	<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	15 mg/L	① Methanol ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 5/10

## Premium Guard WB

### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

#### 8.2.2. Protection individuelle

##### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374. Matériau approprié: Caoutchouc butyle, Temps de pénétration > 120 min. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

##### Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A-P2

##### Autres mesures de protection:

Porter un vêtement de protection approprié.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: blanc

Odeur: charakteristisch

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	4,5	20 °C	
Point de fusion	non déterminé		
Point de congélation	non déterminé		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 100 °C		
Température de décomposition	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Taux d'évaporation	non déterminé		
Température d'auto-inflammation	non déterminé		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité de la vapeur	non déterminé		
Densité	1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	
Densité relative	non déterminé		
Densité apparente	non déterminé		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé		
Viscosité, dynamique	non déterminé		
Viscosité, cinématique	non déterminé		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 6/10

## Premium Guard WB

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Le produit lui-même n'est pas combustible. négligeable

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Comburant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>triethoxyoctylsilane</b> n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2
<b>DL50 par voie orale:</b> >5 110 mg/kg (Rat) OCDE 401
<b>DL50 dermique:</b> 6 730 mg/kg (Lapin) OCDE 402
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 22 mg/L 4 h (Rat) OCDE 403
<b>trimethoxy(methyl)silane</b> n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0
<b>DL50 par voie orale:</b> >11 685 mg/kg (Rat)
<b>DL50 dermique:</b> >9 500 mg/kg (Rat)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> >42,1 mg/L (Rat)
<b>formic acid</b> n°CAS: 64-18-6 N°CE: 200-579-1
<b>DL50 par voie orale:</b> 1 100 mg/kg (Ratte)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 7,85 mg/L 4 h (Ratte)
<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6
<b>DL50 par voie orale:</b> >1 187 - 2 769 mg/kg (rat)
<b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):</b> 82,1 mg/L 6 h (rat)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 7/10

## Premium Guard WB

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>trimethoxy(methyl)silane</b> n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0
<b>CL50:</b> >110 mg/L 4 d (poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i> (previous name: <i>Salmo gairdneri</i> )) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
<b>CE50:</b> >3,6 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (previous names: <i>Raphidocelis subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i> )) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
<b>CE50:</b> >122 mg/L 2 d (crustacés, <i>Daphnia magna</i> ) OECD Guideline 202 ( <i>Daphnia</i> sp. Acute Immobilisation Test)
<b>NOEC:</b> ≥3,6 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (previous names: <i>Raphidocelis subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i> )) OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
<b>NOEC:</b> ≥110 mg/L 4 d (poisson, <i>Oncorhynchus mykiss</i> (previous name: <i>Salmo gairdneri</i> )) OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
<b>NOEC:</b> ≥122 mg/L 2 d (crustacés, <i>Daphnia magna</i> ) OECD Guideline 202 ( <i>Daphnia</i> sp. Acute Immobilisation Test)
<b>NOEC:</b> ≥10 mg/L 21 d (crustacés, <i>Daphnia magna</i> ) OECD Guideline 211 ( <i>Daphnia magna</i> Reproduction Test)
<b>formic acid</b> n°CAS: 64-18-6 N°CE: 200-579-1
<b>CE50:</b> 151 mg/L 2 d (crustacés, <i>Krustentiere</i> )
<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6
<b>CL50:</b> 15 400 mg/L 4 d (poisson, <i>Lepomis macrochirus</i> ) EPA-660/3-75-009, 1975
<b>CE50:</b> 22 000 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (previous names: <i>Raphidocelis subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i> ))
<b>CE50:</b> 12 700 mg/L 4 d (poisson, <i>Lepomis macrochirus</i> ) EPA-660/3-75-009, 1975
<b>CE50:</b> 18 260 mg/L 4 d (crustacés, <i>Daphnia magna</i> ) OECD Guideline 202 ( <i>Daphnia</i> sp. Acute Immobilisation Test)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>triethoxyoctylsilane</b> n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2
<b>Biodégradation:</b> Oui, lent
<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6
<b>Biodégradation:</b> Oui, rapide

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>triethoxyoctylsilane</b> n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2
<b>Log K<sub>ow</sub>:</b> 6,41
<b>Facteur de bioconcentration (FBC):</b> 1 980 Espèce: <i>Cyprinus carpio</i>
<b>trimethoxy(methyl)silane</b> n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0
<b>Log K<sub>ow</sub>:</b> 2,4
<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6
<b>Log K<sub>ow</sub>:</b> -0,77
<b>Facteur de bioconcentration (FBC):</b> < 10 Espèce: <i>Leuciscus idus melanotus</i>

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 8/10

## Premium Guard WB

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>triethoxyoctylsilane</b> n°CAS: 2943-75-1 N°CE: 220-941-2
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
<b>trimethoxy(methyl)silane</b> n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>acetic acid</b> n°CAS: 64-19-7 N°CE: 200-580-7
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>formic acid</b> n°CAS: 64-18-6 N°CE: 200-579-1
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —
<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> —

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 02 99	Déchets non spécifiés ailleurs
----------	--------------------------------

Code des déchets conditionnement

15 01 02	Emballages en matière plastique
----------	---------------------------------

### Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 10 févr. 2023

Date d'édition: 16 févr. 2023

Version: 1.1



Page 9/10

## Premium Guard WB

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE):

2008/98/CE, 2001/118/CE, 1999/13/CE, 2004/42/CE, (CE) no 1907/2006, (UE) 2015/830, 75/324/CEE, 2008/47/CE, (CE) no 1272/2008, 2008/68/CE, (CE) no 648/2004

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV): Valeur de COV 30

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures:

Limite UE COV (2004/42 / CE) (cat IIA / h): 30 g/L, Valeur de COV 30 g/L

Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV.

#### 15.1.2. Directives nationales

##### [DE] Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

##### Störfallverordnung (12. BImSchV)

##### Remarque:

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

##### Classe risque aquatique

##### WGK:

1 - schwach wassergefährdend

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

### 16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site [www.euphrac.eu](http://www.euphrac.eu)

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Nom de la substance	Type	source(s) d'approvisionnement
<b>methanol</b> n°CAS: 67-56-1 N°CE: 200-659-6	DL50 par voie orale; CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur); CL50; CE50	Source: Agence européenne des produits chimiques, <a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a>
<b>trimethoxy(methyl)silane</b> n°CAS: 1185-55-3 N°CE: 214-685-0	CL50; CE50; NOEC	Source: Agence européenne des produits chimiques, <a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a>

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 10 févr. 2023

**Date d'édition:** 16 févr. 2023

**Version:** 1.1



Page 10/10

## Premium Guard WB

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.